

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
10/04/2012

L'an deux mille douze, le dix avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de MARGAUX s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Jacqueline DOTTAÏN, Maire.

Etaient présents : MM Jacqueline DOTTAÏN, Patrice PUJOL, Claude BERNIARD, Guy MOREAU, Sophie MARTIN, Serge FOURTON, Jean-Marie GAY, Bernard EPELVA, Eliane SARNAC,

Absents : Françoise DUPUY, Jean-Pierre FABAREZ, Pascale QUIE, Christine CAMP, Corinne AUBIC

M. Jean-Marie GAY est élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL REUNION PRECEDENTE

Son contenu ne donne lieu à aucune remarque et il est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Monsieur PUJOL entame la présentation du Compte Administratif 2011 qui est la synthèse de l'ensemble des dépenses et recettes de l'année 2011.

Les résultats sont les suivants :

1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A - DEPENSES

- 011- CHARGES A CARACTERE GENERAL	272 038,48 €
- 012 - CHARGES DE PERSONNEL	491 488,90 €
- 65 - AUTRES CHARGES	107 960,60 €
- 66 - CHARGES FINANCIERES	23 922,01 €
- 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	393,24 €

TOTAL **895 803,23 €**

B - RECETTES

- 70 - PRODUITS DES SERVICES	66 924,62 €
- 73 - IMPOTS ET TAXES	670 250,04 €
- 74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	263 415,00 €
- 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION	64 969,72 €
- 013 - ATTENUATION DE CHARGES	3 218,38 €
- 76 - PRODUITS FINANCIERS	19,27 €
- 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	18 242,60 €

- 40 - Travaux en régie	12 396,15 €

Total de l'exercice	1 099 435,78 €
- 002 - EXCEDENT REPORTE	75 828,79 €

Total Général	1 175 264,57 €

2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

A - DEPENSES

- 16 - REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	78 918,72 €
- 21 - TRAVAUX, ACHAT DE MATERIEL	139 072,37 €

Total de l'exercice	230 387,24 €
001 - Déficit d'investissement reporté	227 875,86 €
TOTAL GENERAL	458 263,10 €

B - RECETTES

- 10 - DOTATIONS/DIVERS	113 092,00 €
- 13 - SUBVENTIONS RECUES	47 326,53 €
- 1068 - EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	232 986,81 €

Total de l'exercice	393 405,34 €

3 - RESULTATS DE L'EXERCICE 2011

(hors restes à réaliser)

- EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2011	279 461,34 €
- DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2011	64 857,76 €

TOTAL	214 603,58 €

En conséquence, le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-31 ;

Vu le Code des Communes, et notamment ses articles R. 241-14, R. 241-15 ;

Vu le budget de l'exercice 2011 et les aménagements budgétaires votés par le Conseil Municipal pour l'exercice 2011,

Vu le compte administratif de l'exercice 2011 présenté par Monsieur PUJOL, dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

LIBELLÉS	RÉALISATIONS			RESTES A RÉALISER			Budget total (réalisations et restes à réaliser)
	Section de fonctionne- ment	Section d'investis- sement	Budget total	Section de fonc- tion- nement	Section d'investis- sement	Budget total	
BUDGET PRINCIPAL							
Recettes	1 099 435,78	393 405,34	1 492 841,12		26 186,64	26 186,64	1519 027,75
Dépenses	895 803,23	230 387,24	1 126 190,47		133 869,22	133 869,22	1260 059,69
Résultat de l'exercice	203 632,55	163 018,10	62 461,79		107 682,58	107 682,58	258 968,06
Résultat reporté	75 828,79	- 227 875,86	204 884,85				204 884,85
RÉSULTAT DE CLÔTURE	279 461,34	- 64 857,76	214 603,58		-107682,58	-107682,58	106921,00

Considérant que ce compte administratif est strictement conforme au compte de gestion tenu par le receveur municipal ; après en avoir délibéré, et après que Mme le Maire eut quitté la salle en ayant donné la présidence de la séance à Monsieur PUJOL, Adjoint,

*** à l'unanimité APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2011.

Mme le Maire reprend la présidence de la séance et remercie Patrice PUJOL pour la bonne tenue des comptes.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le Re-
ceveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni
réserve de sa part.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2011

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2011, et sur proposition de la commission des finances, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

* **DECIDE** de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice financier de l'année 2011 ainsi qu'il suit :

1 - RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Résultat de l'exercice - Excédent	+ 203 632,55 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur	+ <u>75 828,79 €</u>
- Résultat à affecter - Excédent	+ 279 461,34 €

2 - INVESTISSEMENT

- Solde d'exécution N - 1	+ 163 018,10 €
- D 001 (déficit de financement)	- <u>227 875,86 €</u>
RESULTAT	- 64 857,76 €

- Solde des restes à réaliser - Besoin de financement	- <u>107 682,58 €</u>
- Déficit de la section d'investissement	- 172 540,34 €

3- Affectation du résultat de la section de fonctionnement

- En couverture du besoin réel de financement de la section d'investissement (recette R 1068)	172 540,34 €
- En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette R 002)	106 921,00 €

ETUDE et VOTE DU BUDGET 2012

Patrice PUJOL entame la présentation du budget de l'année 2012 dont la préparation a fait l'objet de plusieurs réunions de la Commission des Finances. Les propositions sont les suivantes :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

* 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	286 920,00 €
* 012 - CHARGES DE PERSONNEL	487 915,00 €
* 65 - AUTRES CHARGES GESTION	109 425,00 €
* 66 - CHARGES FINANCIERES	24 685,50 €
* 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	950,00 €
* 022 - DEPENSES IMPREVUES	46 027,64 €
* 023 - VIREMENT INVESTISSEMENT	<u>205 114,86 €</u>
TOTAL	1 161 038,00 €

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame le Maire présente à ses collègues le projet d'attribution des subventions établi par la commission, pour les associations locales :

* Allegro Vocal	: 1 700,00 €(déjà accordée)
* Bouge Ton Cœur	: 1 800,00 €
* C.M.S. (foot)	: 1 800,00 €
* Club les Jours Heureux	: 600,00 €
* Comité des Fêtes	: 3 500,00 €
* Dojo Margaux	: 1 400,00 €
* E.S.M. Danse	: 800,00 €
* FNACA	: 400,00 €
* Margaux Loisirs Découvertes	: 600,00 €
* Gymnastique Volontaire	: 200,00 €
* Margaux Saveurs	: 2 000,00 €
* Marojallia	: 750,00 €
* Marojallia (exceptionnelle)	: 200,00 €
* Médaillés Militaires	: 200,00 €
* Pétanque	: 800,00 €
* Sapeurs-Pompiers	: 1 000,00 €
* Sports-Loisirs Margaux	: 1 000,00 €
* Syndicat de chasse	: 400,00 €
* Tennis -Club	: 1 200,00 €
* UNC	: 400,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

* 002 - EXCEDENT REPORTE 2010	106 921,00 €
* 013 - ATTENUATION DE CHARGES	24 000,00 €
* 70 - PRODUITS DES SERVICES	54 500,00 €
* 73 - IMPOTS ET TAXES	669 841,00 €
* 74 - DOTATIONS/PARTICIPATIONS	256 756,00 €
* 75 - AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	42 000,00 €
* 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 000,00 €
TOTAL	1 161 038,00 €

Patrice PUJOL poursuit sa présentation par la section d'investissement.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

* REMBOURSEMENT EMPRUNTS	40 767,00 €
* RESULTAT REPORTE 2010	64 857,76 €
* NON AFFECTE	55 893,00 €
* OPERATION 11 - VOIRIE	30 109,00 €
* OPERATION 13 - ECOLE	200 351,00 €
* OPERATION 14 - BATIMENTS DIVERS	31 916,00 €
* OPERATION 15 - EGLISE	22 400,00 €
* OPERATION 16 - ZAD MATHA	15 200,00 €
* OPERATION 17 - PARKING GARE SNCF	<u>393 437,00 €</u>
TOTAL	954 930,76 €
Restes à réaliser 2011	133 869,22 €
TOTAL du BP	1 088 799,98 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

* VIREMENT DU FONCTIONNEMENT	172 540,34 €
* Prélèvement sur le fonctionnement	205 114,86 €
* FCTVA	20 276,00 €
* TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT	8 000,14 €
* SUBVENTIONS/PARTICIPATIONS	347 682,00 €
* EMPRUNTS	<u>309 000,00 €</u>
TOTAL	1 062 613,34 €
Restes à réaliser 2011	26 186,64 €
TOTAL du BP	1 088 799,98 €

Après cette présentation, le Conseil Municipal,

à l'unanimité ADOPTE le budget 2012 tel que présenté.

VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2012-

Madame le Maire présente à ses collègues l'état de notification des taux d'imposition de l'année 2012 reçu des Services Fiscaux. L'évolution naturelle des bases, à taux constant de 2011, amène un produit fiscal total de 521 799 € réparti sur les 3 taxes ainsi qu'il suit :

⇒ Taxe d'habitation :	183 624 €
⇒ Foncier bâti :	235 763 €
⇒ Foncier non bâti :	102 412 €

Soit une augmentation de 9 485 € par rapport à celui constaté en 2011.

Le montant des allocations compensatrices est de 40 209 € (39 015 € en 2011) dont 14 549 € au titre de la taxe d'habitation, 24 351 € au titre des taxes foncières et 1 309 € au titre de la taxe professionnelle.

Madame le Maire propose, sur avis de la Commission des Finances réunie le 2 avril 2012 de majorer les taux uniformément de 1 %.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

* à l'unanimité, **ACCEPTE** de majorer les taux des trois taxes locales de 1 %.

* **PRECISE** que le produit des taxes locales sera donc le suivant :

	<u>Bases d'imposition</u>	<u>Taux %</u>	<u>Produit attendu</u>
<u>Taxe d'Habitation</u>	1 406 000	13,19	185 451 €
<u>Taxe Foncière Bâtie</u>	1 524 000	15,62	238 049 €
<u>Taxe Foncière non Bâtie</u>	240 800	42,96	103 448 €
	TOTAL		526 948 €

* **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en application de cette décision.

SUBVENTION FDAEC 2012

La commune a bénéficiée d'une dotation au titre du FDAEC 2012 d'un montant de 12 860 €. Cette somme doit être affectée à des travaux de voirie et d'autres équipements. D'autre part, cette dotation ne doit pas dépasser 80 % du montant des dépenses éligibles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

* **DECIDE** d'affecter les crédits du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes 2011 aux opérations suivantes (montants H.T.) :

1 - DOTATION « VOIRIE »

Réalisation d'un plateau surélevé
carrefour de lagunegrand 10 484,00 € HT

2 - DOTATION « AUTRES INVESTISSEMENTS »

Achat d'un véhicule 9 052,04 € HT

* **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits sur le Budget 2012 et que le plan de financement est le suivant :

Dépenses totales

- Voirie		10 484,00 €
- Autres investissements	+	9 052,04 €
	TOTAL	19 536,04 €

Recettes

- Subvention FDAEC		12 860,00 €
- Fonds propres/autres financements		6 676,04 €
	TOTAL	19 536,04 €

* **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents correspondants.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE POUR L'ECOLE

Par délibération en date du 5 juillet 2011, le conseil municipal a décidé de procéder à la mise en place d'une classe mobile informatique pour l'école communale.

Le choix s'est porté sur l'acquisition d'un meuble mobile pour le stockage et le rechargement de PC portable, de 15 PC portables, de 29 casques, d'un logiciel de gestion de classe et d'un logiciel de filtrage internet. Considérant le montant de la dépense (13 576,85 € H.T. ou 16 237,91 € TTC) il a été décidé de réaliser cette opération sur 2 ans.

Une première tranche d'achat a été réalisée en 2011 et a été subventionné par le Conseil Général au taux de 40 %.

En conséquence, il convient de réaliser cette année l'achat du matériel restant. La Société GI Informatique a actualisé son devis et la dépense s'élève à 7 350,65 € TTC

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE, après avoir approuvé en 2011 le projet de création de la classe mobile informatique pour l'école, d'acquérir le matériel informatique suivant :

- 9 PC portables , 17 casques, et le matériel nécessaire correspondant

SOLLICITE une subvention du Conseil Général au taux de 40 % pour cet achat

ETABLIT comme suit le plan de financement de l'opération :

Dépenses	6 149,31 € H.T.
Ou	7 350,65 € TTC
Recettes	
Subvention du conseil Général	2 460,00 €
Autofinancement	4 890,00 €

AUTORISE Madame le Maire à engager la dépense, à déposer une demande de subvention et à signer tous les documents nécessaires.

CONVENTION AVEC LE CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE

Dans le cadre du programme quinquennal de modernisation des gares et haltes Ter Aquitaine, le Conseil Régional d'Aquitaine a inscrit la gare de MARGAUX. Les travaux de rénovation et restructuration ont été réalisés et les guichets sont à nouveau en service depuis août 2009.

En complément de la réouverture du bâtiment aux voyageurs, le Conseil Régional d'Aquitaine, la SNCF et la Commune souhaitent s'associer afin de réaliser des travaux d'aménagement des abords de la gare.

Les principales orientations sont : l'amélioration des conditions d'accès pour les différents modes de déplacement, l'amélioration de l'information et de la signalétique, en particulier pour les piétons et les vélos, la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, l'augmentation des capacités de stationnement des véhicules et des deux roues.

Pour ce faire, la commune de MARGAUX a procédé à des acquisitions foncières. D'autre part, la commune, maître d'ouvrage devra procéder à la réalisation des travaux suivants : aménagement de places de stationnement, du parvis et de la voirie d'accès à la gare, l'aménagement d'un circuit piétonnier et d'un espace de détente, l'aménagement paysager, des réseaux d'eaux pluviales et d'éclairage public, la mise en place du mobilier urbain et signalétique.

Une convention de partenariat est présentée par le Conseil Régional d'Aquitaine. Les aménagements des abords de la gare devront être réalisés dans un délai de 12 mois à compter de la signature de la convention.

L'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à 325 940 €. Les participations financières se répartissent comme suit, en euros et hors taxes :

	Région	%	Commune	%	SNCF	%	Total
Acquisitions foncières	8 990,00	50,00	8 990,00	50,00	0	0	17 980,00
Périmètre SNCF	24 712,80	60,00	12 356,40	30,00	4 118,80	10,00	41 188,00
Périmètre Ville	186 740,40	70,00	80 031,60	30,00	0	0	266 772,00
TOTAL	220 443,20	67,63	101 378,00	31,10	4 118,80	1,26	325 940,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte la convention d'application pour l'aménagement des abords de la gare de MARGAUX.

PREND acte des participations financières de la Région Aquitaine et de la SNCF.

AUTORISE Madame le Maire à signer le document correspondant

SOLLICITE de la Région Aquitaine l'autorisation d'engager les travaux avant la signature de la Convention par le Conseil Régional.

DEBAT SUR LES MODIFICATIONS APPORTEES AU PADD

Dans le cadre de la préparation du document final du PLU et suite aux dernières réunions de la commission en charge de ce dossier Madame Le Maire indique que le PADD débattu en Conseil Municipal le 28 Août 2008 doit subir quelques modifications afin de prendre en considération des évolutions dans la commune durant les années écoulées :

- Croissance de la population 1398 Habitants en 2006, 1512 habitants au recensement de 2011
- Maintenir une dynamique pour la réhabilitation des logements vacants en forte baisse par rapport à 2008
- Réouverture effective de la gare, valorisation du bâti et des espaces
- Le tourisme avec la décision de projeter un office de tourisme sur l'espace de la mairie

Le projet du PLU sera présenté par le cabinet d'étude GHECO et les élus le 18 Avril à 18 H salle des Fêtes de Margaux.

Sans d'autres remarques de la part des élus Madame Le Maire clôt le débat

CONVENTION LIGNE DE TRESORERIE

Madame le Maire informe ses collègues que le contrat de la ligne de trésorerie est arrivé à échéance.

Elle rappelle que cette ligne est utilisée dans l'attente du versement de diverses recettes afin de donner à la commune la possibilité de pouvoir disposer d'une partie ou de la totalité de cette somme selon les besoins de sa trésorerie et de lui permettre de réguler son fonds de roulement. Les sommes demandées sont mis à la disposition dans des délais très courts. Elles sont remboursées à la banque, majorées d'intérêts calculés d'après le nombre de jours durant lesquels la commune en a bénéficié. Le contrat est établi pour une durée d'un an.

Suite à une consultation, le Crédit Mutuel du Sud-ouest a annoncé qu'il ne pouvait pas faire de proposition. Le crédit Agricole propose une ligne de trésorerie de 200 000 € aux conditions suivantes :

- taux fixe : 3,50 %
- taux variable EURIBOR : 1,402 % + 1,90 %, soit 3,302 %
- frais de mise en place : 100 €

Madame le Maire propose de retenir la proposition au taux fixe de 3,50 %.

En conséquence, le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de retenir la proposition de Madame le Maire.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention correspondante et tous autres documents nécessaires à cet effet.

PRECISE que les crédits nécessaires au paiement des frais et intérêts seront inscrits sur le budget 2012.

REALISATION D'EMPRUNTS

Madame le Maire rappelle à ses collègues qu'il a été inscrit au budget 2012 une prévision d'emprunt de 309000 €. Compte tenu des travaux déjà réalisés (route de Lagunegrand) des acquisitions SNCF et PIZARDI et du bâtiment de la POSTE, Madame le Maire propose de réaliser dès à présent un emprunt de 200 000 €.

Suite à notre consultation, trois établissements bancaires ont répondu :

- Caisse d'Épargne : montant 50 000 € sur 15 ans au taux annuel de 4,59 %

- Caisse de Crédit Agricole : meilleure proposition : 100 000 € sur 15 ans avec une échéance avancée :

- taux 4,70 €

- frais de dossier : 70 €.

- débloqué des fonds : au plus tard le 10 mars 2013

- montant de l'échéance annuelle : 9 431,68 €

- Crédit Mutuel du Sud-Ouest : meilleure proposition : 100 000 € sur 15 ans avec une échéance avancée :

- taux 4,3609 %

- commission d'engagement : 0,15 % soit 150 €

- amortissement constant du capital

- débloqué des fonds au plus tard le 17 juillet 2012

- montant de l'échéance annuelle : 11 676,67 €

Considérant ces diverses propositions, Madame le maire propose de réaliser un prêt de 100 000 € auprès du CREDIT MUTUEL DU SUD OUEST et un prêt de 100 000 € auprès du CREDIT AGRICOLE D'AQUITAINE, aux conditions énoncées ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents

DECIDE de souscrire deux prêts de CENT MILLE EUROS suivant les propositions du CREDIT AGRICOLE D'AQUITAINE et du CREDIT MUTUEL DU SUD-OUEST.

AUTORISE Madame le maire à signer tous les documents nécessaires, y compris les contrats avec les organismes prêteurs.

QUESTIONS DIVERSES

Délégation pour la signature de contrat

Par délibération en date du 9 avril 2008, le Conseil Municipal a autorisé Madame le Maire, en vertu de l'Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et pour la durée de son mandat, à signer les contrats de fournitures et de service lorsque les crédits sont inscrits au budget, à concurrence de 1 500 € H.T. par an.

Aujourd'hui, on s'aperçoit que ce montant est insuffisant. En conséquence, Madame le Maire propose de porter cette somme à 3 000 € H.T.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

AUTORISE pour la durée de son mandat, Madame le Maire, à signer les contrats de fourniture et de service dont le montant ne dépasse pas TROIS MILLE euros par an.

PRECISE que les crédits nécessaires à la mise en application de ces contrats seront inscrits sur le budget correspondant.

Contrat de prestations avec Mme DUPORT

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la secrétaire générale de la mairie est en congé maladie depuis le 17 janvier 2012. Afin de faire face aux divers travaux administratifs urgents (préparation des budgets, suivi des dossiers du conseil municipal), des prochaines échéances électorales (élections présidentielles et législatives), il était impératif de recruter en urgence une personne ayant une connaissance approfondie des rouages administratifs des collectivités territoriales. Madame Denise DUPORT, secrétaire de mairie, retraitée de la commune de ST-JULIEN BEYCHEVELLE, déclarée en auto-entrepreneur a été contactée et a répondu favorablement à notre demande.

Il a été convenu avec l'intéressée qu'elle interviendrait à hauteur de trois jours par semaine et plus si nécessaire lors des congés annuels des agents du secrétariat. Sa prestation est basée sur 27 €/heure, la commune n'ayant aucune charges. En conséquence, il y a lieu de signer un contrat de prestations administratives avec Mme DUPORT. Le contrat prendra fin dès la reprise du travail de la Secrétaire Générale de la Commune de MARGAUX.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat de prestations à intervenir entre l'intéressée et la Commune de MARGAUX. Ce contrat prend effet dès sa prise de fonction et sa durée est subordonnée à la reprise de travail de l'agent communal.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6218 « Personnel extérieur » du budget communal.

Travaux école

Suite à notre demande de fin 2011, le Conseil général a octroyé à la commune une subvention de 9 240 € afin de réaliser des travaux suivant à l'école :

- Carrelage pour 14 608,36 € H.T.
- Remplacement de portes et fenêtres pour 11 127,48 €.

Le remplacement des portes et fenêtres sera réalisé par les employés communaux aux vacances scolaires de juillet. Considérant les délais de fabrication, Mme le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour engager la dépense. Avis favorable du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30 et ont signé au registre les membres présents.